



DELIBERATION N° D.2019.12.11 du Conseil communautaire du 3 décembre 2019

Festival ElectroChic #4

Adoption d'une convention de partenariat type pour la mise en place d'une billetterie commune entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la MJC de la Vallée de Chaville, le Comité local pour la jeunesse de Fontenay-le-Fleury, la ville de Saint-Cyr-L'Ecole, l'association Soundmotion, l'Onde - Théâtre et centre d'art de Vélizy-Villacoublay, le Théâtre Montansier de Versailles et le cinéma Le Cyrano de Versailles.

Date de la convocation : 26 novembre 2019

Date d'affichage : 4 décembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 82

Secrétaire de séance : Mme Caroline DOUCERAIN

Rapporteur : M. Jacques BELLIER

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Michel BANCAL, Mme Stéphanie BANCAL, M. Jacques BELLIER, Mme Coralie BELMER, M. Philippe BENASSAYA, Mme Dorothée BILGER, M. Didier BLANCHARD, Mme Sonia BRAU, M. Philippe BRILLAULT, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Jean-Marie CLERMONT, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Michel CONTE, M. Michel CROUZAT, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Olivier DE LA FAIRE, M. François DE MAZIERES, M. Benoit DE SAINT SERNIN, M. Bernard DEBAIN, M. Laurent DELAPORTE, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, Mme Juliette ESPINOS, M. Hervé FLEURY, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Amélie GOLKA, Mme Liliane HATTRY, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Claude JAMATI, Mme Frédérique KIBLER, M. François LAMBERT, Mme Magali LAMIR, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Karin LE MENE, M. Olivier LEBRUN, Mme Florence NAPOLY, Mme Magali ORDAS, M. Philippe PAIN, M. Patrice PANNETIER, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Annick PERILLON, M. Jean-François PEUMERY, Mme Pascale RENAUD, M. Richard RIVAUD, M. Alain SANSON, M. Jean-Christian SCHNELL, M. François SIMEONI, M. Pierre SOUDRY, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Thierry VOITELLIER, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Carmise ZENON.

Absents excusés:

M. Philippe BAUD, Mme Corinne BEBIN, M. François-Xavier BELLAMY, M. Arnaud HOURDIN, M. Erik LINQUIER, Mme Béatrice RIGAUD-JURE.
M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Frédéric BUONO-BLONDEL (pouvoir à Mme Sonia BRAU), Mme Emmanuelle DE CREPY (pouvoir à M. Thierry VOITELLIER), Mme Marie DENAISON (pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN), Mme Nathalie JAQUEMET (pouvoir à M. Luc WATTELLE), Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Jean-Marc FRESNEL), Mme Martine SCHMIT (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Magali ORDAS), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à M. Pascal THEVENOT), M. Patrick CHARLES (pouvoir à M. Olivier DELAPORTE), Mme Laurence AUGERE (pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL), M. Gilles CURTI (pouvoir à Mme Frédérique KIBLER), Mme Christine DE LA FERTE (pouvoir à Mme Liliane HATTRY), M. Alain NOURISSIER (pouvoir à M.

François DE MAZIERES).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis de la commission culture du 11 juin 2019 ;

Vu le budget de l'exercice en cours.

• A la fin des années 90, le domaine des musiques électroniques, alors en plein essor, a été marqué par l'émergence d'un courant qualifié par la critique musicale de « French touch ». Mêlant les sons de l'électro avec la recherche mélodique de la pop, cette « French touch » a été qualifiée par certains de « Versailles touch » en raison de l'importance en son sein d'artistes et de groupes nés à Versailles, à commencer par l'un des plus marquants : Air.

Près de 20 ans après (l'album « Moon Safari » de Air sort en 1998), le territoire de Versailles continue à être le berceau d'une « French Touch » qui s'exprime aussi bien à travers des artistes confirmés comme Alex Gopher, Etienne de Crécy ou le groupe Phénix, mais aussi via des talents en voie d'affirmation comme Saint Michel, Encore ! ou Housse de Racket.

Riches de cet héritage et de cette créativité, les lieux de création et de diffusion de cinq villes de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et d'une ville partenaire, se sont associées pour créer ElectroChic, festival multi-sites dédié à la musique électronique.

La 4^{ème} édition aura lieu du 12 au 14 mars 2020.

Le jeudi 12 mars, la ville de Jouy-en-Josas ouvrira le festival salle du Vieux Marché en donnant carte blanche aux associations SoundMotion et TBA pour une soirée essentiellement dédiée à la musique techno. Pour enrichir le plateau artistique, les collectifs et Versailles Grand Parc co-programment un jeune artiste professionnel.

Le cinéma UGC Cyrano à Versailles accueillera un ciné-concert autour du film « L'étroit mousquetaire » de Max Linder (1922), la bande-originale créée pour l'occasion et jouée en direct.

L'ampli, nouvel espace dédiée à la jeunesse à Fontenay-le-Fleury, recevra en concert les gagnants du Tremplin ElectroChic 2019, le groupe Parsek.

Le lendemain, le Théâtre Montansier de Versailles recevra un artiste emblématique du courant électro-pop sur sa scène historique.

La MJC de la Vallée à Chaville programmera un deuxième ciné-concert avec « La Jetée » de Chris Marker par Chapelier Fou, Matt Elliott et Maxime Tisserand. Les groupes Médium Douce et Ork seront également à l'affiche.

Pour clore le festival, L'Onde - Théâtre et Centre d'art de Vélizy-Villacoublay, rythmera la journée et la nuit du 14 mars avec des artistes marquant l'actualité de la scène électronique internationale tels qu'Arnaud Rebotini, Thierry Balasse, Simina Grigoriu, Walter Dean, le collectif Sombre, ainsi que son désormais traditionnel tremplin pour les jeunes talents.

Le Case ô Arts de Saint-Cyr-L'Ecole mettra en avant les courants dubstep avec le groupe MONODIE et Drum n Bass avec INAO. La réalisation en direct d'une fresque par l'artiste Benoit Bedrossian viendra animer leurs prestations.

Versailles Grand Parc, communauté d'agglomération fédératrice du festival, en accompagne la coordination et participe au financement de la communication et de cachets artistiques.

• Forts de l'expérience des trois premières années et afin de faciliter les réservations des publics, les acteurs du festival souhaitent mettre en place cette année une billetterie en ligne, commune à tous les lieux de concerts. Versailles Grand Parc en assume la mise en œuvre et la gestion.

Cette billetterie sera créée via le site internet billetweb.fr. Elle permettra au public de réserver des places pour un ou plusieurs événements du festival, quel que soit le lieu du spectacle.

Les tarifs facturés seront ceux qui correspondent à chacun des lieux.

Versailles Grand Parc perçoit dans un premier temps les recettes et les reverse ensuite dans leur intégralité aux partenaires correspondants.

Chacun des lieux peut continuer à opérer avec sa propre billetterie (en ligne et sur site) en parallèle.

Versailles Grand Parc assume la création et l'administration des pages ElectroChic de la billetterie en

ligne.

Elle prend à sa charge le coût de fonctionnement de la billetterie en ligne sur le site billetweb.fr, soit une commission de 0,29 € + 1% du prix du billet, par billet vendu. Le coût global est estimé à moins de 2 000 €.

Il convient de préciser les modalités de mise en place de cette billetterie avec chacun des partenaires, par convention.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'adopter les termes de la convention type de partenariat pour la mise en œuvre de la billetterie en ligne dans le cadre de la 4^{ème} édition du festival ElectroChic ; entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et :
 - la MJC de la Vallée de Chaville,
 - le Comité Local pour la Jeunesse de Fontenay-le-Fleury,
 - la ville de Saint-Cyr-L'Ecole,
 - l'association Soundmotion,
 - l'Onde - Théâtre et centre d'art de Vélizy-Villacoublay,
 - le Théâtre Montansier de Versailles,
 - et le cinéma Le Cyrano de Versailles.
- 2) de préciser que la communauté d'agglomération prend à sa charge le coût de fonctionnement de la billetterie en ligne sur le site billetweb.fr, soit une commission de 0,29 € + 1% du prix du billet, par billet vendu ;
- 3) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les conventions avec chacun des partenaires, ainsi que tout document y afférent.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 62

Nombre de pouvoirs : 14

Nombre de suffrages exprimés : 76 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 76 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.